



## SEANCE DU 25 JUILLET 2024

N° 2024-057

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 juillet à 18 h.

Date convocation : 19/07/2024

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Présents :

M. Alain BIOLA, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Isabelle CATTIN, M. Christian GOHIER

Absents - Excusés :

Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES, M. Vincent ARGENTIERI Mme Catherine VINDRINET, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Jean-Jacques CORON

Procurations :

Elus en exercice : 16

**Objet : Demande d'aide financière à la Région à l'aménagement sécuritaire sur la RD 39 – avenue de BEZIERS**

Présents : 10

Absents : 6

Procurations : 0

**Secrétaire de séance : Vincent CANALS**

Votants : 10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa proposition de l'aménagement sécuritaire sur la RD 39 – avenue de Béziers qui a pour objet d'aménager l'entrée du village par l'avenue de Béziers.

Il doit permettre de connecter la RD39 avec le boulevard des Tiffis qui permettra un accès direct au quartier sud en plein développement. Il contribuera à ralentir la circulation par la création d'un plateau surélevé et d'une chicane avec deux voies de circulation,

Il permettra la réalisation d'un cheminement piétonnier, la création de deux arrêts de bus et d'un aménagement paysager.

L'aménagement est bordé de platanes dont la prise en compte a été faite pour les préserver au maximum. Cependant deux d'entre eux sont situés sur le tracé du cheminement piétonnier et un dernier dans l'axe du futur carrefour.

Afin de compenser l'abattage de ces trois sujets situés sur le tracé du cheminement piéton et dans l'axe du futur carrefour, la commune prévoit une campagne de replantation en l'occurrence des micocouliers suivant le plan d'implantation.

Compte du montant des travaux qui s'élèvent 320 750.00 € HT, il propose au Conseil Municipal de demander une aide à la Région dans le cadre de son programme d'aide aux Communes. Cette estimation comprend les coûts des travaux et les frais annexes liés à la réalisation de l'opération (maîtrise d'œuvre, topographie, etc.)

Monsieur Alain BIOLA Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 10 voix « Pour »,**

### DECIDE

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention à la Région pour les travaux de l'aménagement sécuritaire sur RD 39- avenue de Béziers.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83- 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 09/12/1983) modifiant le Décret 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 25 juillet 2024.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

Alain BIOLA



**Le Secrétaire de séance,**

Vincent CANALS

